



PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR
Vendredi 24 novembre 2023 en visioconférence à 17h30

Présents : MM. Yves ETHEVE, Jacky AMANVILLE, Daniel ROUVIERE, Max RAYEPIN, Herman TRULES, Thierry GUICHARD, Patrick GRONDIN, Marie Christine LEBON, Géraldine MARSCHALL, Rosaire MORISCOT, Bernard PARIS, Shakir AKHOONE,

Le Comité Directeur, s'est réuni en visioconférence, ce jour, afin de statuer sur les rencontres non jouées de l'équipe première du club AS EVECHE dans le championnat Régional 2. A l'étude des pièces du dossier, il en ressort que :

- En application de l'arrêté municipal de la ville de Saint-Benoît, en date du 8/09/23, nous informant de la fermeture du stade Jean ALLANE pour toutes les activités sportives, à compter du 8 septembre 2023 et ce jusqu'à nouvel ordre,
- Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la CRTIS concernant le classement des stades de la ville de Saint-Benoît pour le championnat de R2,
- Constatant le nombre important de matchs non joués du club AS EVECHE engagé dans le championnat senior Régional 2, à savoir 4 matchs,
- Constatant l'absence de mise à disposition de terrain de remplacement dans les délais impartis par le club AS EVECHE, pour le bon déroulement de ses rencontres,
- Compte tenu des obligations du calendrier du championnat R2 et la nécessité d'arrêter le classement définitif pour les montées et les descentes,
- Constatant l'absence d'arrêté de réouverture du stade Jean ALLANE, malgré les multiples interventions de la Ligue Réunionnaise de Football auprès de la municipalité de Saint-Benoît,
- Constatant que malgré les multiples demandes du club et de la Ligue auprès des communes avoisinantes pour la mise à disposition d'un terrain classé, toutes ayant reçu un retour négatif,
- Considérant l'impossibilité temporelle de reprogrammer toutes les rencontres non jouées du club AS EVECHE.

Devant ces faits, le Comité Directeur, décide :

De donner match perdu par pénalité à l'équipe première du club AS EVECHE pour toutes les rencontres non jouées au calendrier 2023,
De confirmer le gain du match au club adverse.

- 10/09/2023 : As EVECHE : / GRANDE FONTAINE FC
Rencontre non jouée, résultat homologué :
AS EVECHE :1 Point /Grande Fontaine FC : 4 points
- 17/09/2023 : AS EVECHE / GS DE BERIVE
Rencontre non jouée, résultat homologué :
AS EVECHE :1 Point /GS DE BERIVE : 4 points
- 01/10/2023: AS EVECHE / FC 17^{EME} KM
Rencontre non jouée, résultat homologué :
AS EVECHE : 1 Point /FC 17^e KM : 4 points
- 05/11/2023 : AS EVECHE / AJ LIGNE BAMBOUS
Rencontre non jouée, résultat homologué :
AS EVECHE : 1 Point /AJ LIGNE BAMBOUS : 4 points

De ce fait, le classement officiel et définitif de la Régionale 2 saison 2023 établi est entériné ce jour 24/11/2023.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Fédérale compétente, dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la décision contestée, dans les conditions prévues par les articles 190 des RGX de la FFF.

Le Président

Yves ETHEVE